

**GAUCHO ORGE**Version 1 / F
102000005047

1/7

Date de révision: 18.04.2005
Date d'impression: 18.04.2005**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	GAUCHO ORGE
Code du produit (UVP)	04853911
Code du produit (EXP)	80627A
Code Spécification	33936
Utilisation	insecticide, fongicide
Société	Bayer CropScience SA 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Téléphone en cas d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Suspension concentrée pour traitement des semences (FS)
Imidaclopride 350 g/l, Tébuconazole 15 g/l, Triazoxide 10 g/l

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Imidaclopride	138261-41-3	Xn	R22, R52	28,70
Tébuconazole	107534-96-3	Xn, N	R22, R51/53, R63	1,23
Triazoxide	72459-58-6 276-668-4	T, N	R23/25, R50/53	0,82

3. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Nocif en cas d'ingestion.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Veiller à sa sécurité personnelle.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un

**GAUCHO ORGE**Version 1 / F
102000005047

2/7

Date de révision: 18.04.2005
Date d'impression: 18.04.2005

médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

Avis aux médecins**Traitement**

Traiter de façon symptomatique.
Surveillance de l'appareil respiratoire, des paramètres cardiovasculaires.
En cas d'ingestion, lavage d'estomac, puis administration de charbon (charbon médical) et de Sulfate de soude.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyen d'extinction approprié**

eau pulvérisée
dioxyde de carbone (CO₂)
mousse
sable

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
oxydes d'azote (NO_x)
cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
acide chlorhydrique (HCl)
oxyde de carbone (CO)

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions individuelles**

Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Récupérer avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).
Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires

Informations concernant les équipements individuels de protection, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

**GAUCHO ORGE**Version 1 / F
102000050473/7
Date de révision: 18.04.2005
Date d'impression: 18.04.2005**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver dans le conteneur original.
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage
Température de stockage 0 - 40 °C

Matériau approprié
Utiliser uniquement des récipients spécialement autorisés pour la matière/le produit.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.

Protection des mains gants résistants aux solvants

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Entreposer séparément les vêtements de travail.
Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.
Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et ne les réutiliser qu'après nettoyage complet
Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

Mesures de protection

En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit:
combinaison complète de protection contre les produits chimiques

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme suspension
Couleur rouge
Odeur faible odeur intrinsèque

Données de sécurité

**GAUCHO ORGE**Version 1 / F
102000005047

4/7

Date de révision: 18.04.2005
Date d'impression: 18.04.2005

Point d'éclair	> 100 °C Sans objet; solution aqueuse
Densité	env. 1,22 g/ml à 20 °C
Solubilité dans l'eau	complètement miscible
Viscosité, dynamique	300,0 - 800,0 mPa.s à 20 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.
-----------------------	---

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë	DL50 (rat) > 800 - < 1.600 mg/kg Un test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 0,917 mg/l Durée d'exposition: 4 h Un test a été réalisé avec une formulation similaire. (en aérosol) Concentration testée la plus élevée
Toxicité dermale aiguë	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg Un test a été réalisé avec une formulation similaire.
Irritation de la peau	Non irritant. (lapin) Un test a été réalisé avec une formulation similaire.
Irritation des yeux	Non irritant. (lapin) Un test a été réalisé avec une formulation similaire.
Sensibilisation	sensibilisant (cochon d'Inde) OCDE 406, Test de Buehler Un test a été réalisé avec une formulation similaire.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour les poissons	CL50 (Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)) 4,4 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique tebuconazole.
----------------------------	---

**GAUCHO ORGE**Version 1 / F
1020000050475/7
Date de révision: 18.04.2005
Date d'impression: 18.04.2005

Toxicité pour les poissons	CL50 (Lepomis macrochirus) 0,078 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur indiquée se rapporte à la matière active technique triazoxyde.
Toxicité pour les poissons	CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 211 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidacloprid.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Daphnia magna) 2,79 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique tebuconazole.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Daphnia magna) 7,2 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur indiquée se rapporte à la matière active technique triazoxyde.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Daphnia magna) 85 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidacloprid.
Toxicité pour les algues	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata) 3,8 mg/l Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique tebuconazole.
Toxicité pour les algues	CE50 (Desmodesmus subspicatus) 74 µg/l Taux de croissance Durée d'exposition: 96 h La valeur indiquée se rapporte à la matière active technique triazoxyde.
Toxicité pour les algues	CE50 (Desmodesmus subspicatus) > 10 mg/l Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidacloprid.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

En respectant la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté vers une installation d'incinération spécifique agréée.
En cas de quantités importantes, consulter le fabricant.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**GAUCHO ORGE**Version 1 / F
102000050476/7
Date de révision: 18.04.2005
Date d'impression: 18.04.2005

ADNR	Marchandise non dangereuse
ADR	Marchandise non dangereuse
GGVE	Marchandise non dangereuse
GGVS	Marchandise non dangereuse
IATA_C	Marchandise non dangereuse
IATA_P	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses)et ses amendements.

Classification:

Étiquetage selon la Directive-CEE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Imidaclopride
- Tébuconazole
- Triazoxide

Symbole(s)

Xn Nocif

Phrase(s) de risque

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

S24 Éviter le contact avec la peau.
S37 Porter des gants appropriés.

Classement FRANCE (décision de la Commission des Toxiques)

Symbole(s)

Xn Nocif

Phrase(s) de risque

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Conseils de prudence

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24 Éviter le contact avec la peau.
S37 Porter des gants appropriés.
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Étiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS: II (Modérément dangereux)

**GAUCHO ORGE**Version 1 / F
102000005047

7/7

Date de révision: 18.04.2005
Date d'impression: 18.04.2005**Législation nationale**

Classification de risque selon le BetrSichV (Allemagne) Non soumis à l'Ordonnance sur les liquides combustibles (RFA).

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 07/07/92)

Rubrique n° 1155 : Dépôts de produits agropharmaceutiques.

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R23/25	Toxique par inhalation et par ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52	Nocif pour les organismes aquatiques.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.